

SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 5 FEVRIER 2024

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Le lundi 5 février 2024, à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à ANNECY, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

- Membres en exercice.....12
- Présents au jour de la séance.....8
- Ayant donné pouvoir.....-
- Suffrages exprimés.....8
 - Voix Pour.....8
 - Voix Contre
 - Abstentions

PRESENTS

Pierre BARRUCAND, Marie-Louise DONZEL-GONET, Bruno DUMEIGNIL, François EXCOFFIER, Christophe FOURNIER, Claude JACOB, Odile MAURIS, Jean-Charles MAXENTI

ABSENTS EXCUSES

Christian ANSELME, Marcel CATTANEO, David RATSIMBA, Stéphane VALLI

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 8 FEV. 2024

ARRIVEE
5

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose un Débat d'Orientations Budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Il est rappelé que les statuts du Syndicat Mixte prévoient que l'ensemble des contributions des collectivités membres ne peut excéder **200 000 €** pour assurer l'équilibre du budget.

En section de fonctionnement, le résultat prévisionnel 2023 de l'exercice (**60 857,25 €**) majoré du résultat 2022 reporté (**327 432,21 €**) s'élèverait à **388 289,46 €**.

En section d'investissement, le solde d'exécution prévisionnel 2023 de l'exercice (**2 974,40 €**) majoré du solde d'exécution 2022 reporté (**19 375,50 €**) s'élèverait à **22 349,90 €**.

Si la section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement, le résultat prévisionnel 2023 de la section de fonctionnement peut être reporté en totalité en section de fonctionnement 2024.

Dépenses 2024

Dans la section Fonctionnement :

Il est proposé de prévoir les crédits pour notamment :

- × la mise en œuvre du document d'objectifs du Site Natura 2000 les Frettes-Massif des Glières à travers la réalisation d'actions de sensibilisation (animations estivales) et de préservation,
- × des subventions diverses : compensation financière forfaitaire annuelle à HSN dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la gestion du domaine nordique, subvention à l'Association Foncière Pastorale Dran Ablon Cruet pour l'entretien de pistes forestières, sponsoring d'un athlète, etc.
- × le remboursement au Département du coût de mise à disposition d'un technicien territorial (1 ETP) et d'un volume d'heures (30 heures) de la Directrice Tourisme et Sports ainsi que l'achat de vêtements de travail.
- × des prestations de services diverses : entretien des 50 km sentiers de randonnée, animations diverses (astronomie, animations nature, etc.), maintenance du site internet, pose de toilettes sèches, etc.
- × diverses publications : mise en page et impression plaquettes été 2024 et hiver 2024-2025, etc.
- × la passation de différents marchés : assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'un plan de gestion dans le cadre du Contrat de territoire ENS du Grand Annecy, étude sur les mobilités douces au Plateau, suite des plans de gestion zones humides, AMO renouvellement DSP 2024, groupement de commandes pour l'entretien du Plateau.
- × diverses dépenses dans le cadre d'événements (Critérium, Relais de la flamme, etc.)
- × la prise en charge des charges de fonctionnement du bâtiment d'accueil dans le cadre de la convention de mise à disposition avec le Département,
- × la fourniture de petit équipement (visseries, panneaux directionnels),
- × diverses dépenses d'entretien et réparation sur terrains (bucheronnage, élagage),
- × l'entretien et réparation sur biens mobiliers (réparation scooter),
- × primes d'assurance et cotisations diverses,
- × annonces et insertions,

Dans la section Investissement :

Il est proposé de prévoir les crédits pour :

- × la passation de différents marchés :
 - maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement de pistes
 - conception/réalisation de Relais Information Service,
 - conception et réalisation d'éléments de signalétique (table d'orientation...)
 - achat de matériel de skis de fond
- × la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Randonnée (pose panneaux d'accueil...),
- × diverses dépenses de matériel.

Recettes 2024

Contributions annuelles de fonctionnement des collectivités membres : **200 000 €** qui se répartissent de la façon suivante :

- Département de la Haute-Savoie180 200 €
- Communauté d'Agglomération du Grand Annecy 6 600 €
- Communauté de Communes Faucigny-Glières 6 600 €
- Communauté de Communes des Vallées de Thônes..... 6 600 €

D'autres sources de financement en fonctionnement et en investissement seront recherchées (subventions, notamment auprès de l'Europe pour Natura 2000, du Département pour la fourniture et la pose de matériel de balisage, l'assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'un plan de gestion du site des Glières dans le cadre du contrat de territoire ENS du Grand Annecy, refacturation à Haute-Savoie Nordic des charges de fonctionnement du bâtiment d'accueil...).

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,**

PREND ACTE de ces orientations qui guideront l'élaboration du budget 2024.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières

François EXCOFFIER



*Rendu exécutoire après
transmission au Représentant de l'Etat le :
et publication le :*

le 8 FEV. 2024

le 8 FEV. 2024

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 8 FEV. 2024

ARRIVEE
5

SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 5 FEVRIER 2024

OBJET : Convention de groupement de commandes pour l'entretien du Plateau des Glières

Le lundi 5 février 2024, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à ANNECY, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

• Membres en exercice.....	12
• Présents au jour de la séance.....	8
• Ayant donné pouvoir.....	-
• Suffrages exprimés.....	8
- Voix Pour.....	8
- Voix Contre	
- Abstentions	

PRESENTS

Pierre BARRUCAND, Marie-Louise DONZEL-GONET, Bruno DUMEIGNIL, François EXCOFFIER, Christophe FOURNIER, Claude JACOB, Odile MAURIS, Jean-Charles MAXENTI

ABSENTS EXCUSES

Christian ANSELME, Marcel CATTANEO, David RATSIMBA, Stéphane VALLI

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 8 FEV. 2024

ARRIVEE
5

Le Plateau des Glières est parcouru par un réseau d'environ cinquante kilomètres de sentiers balisés et entretenus, à destination du grand public, dont certains sont valorisés par des panneaux pédagogiques. Ce réseau est entretenu par le Syndicat Mixte des Glières, compétent en la matière.

Par ailleurs, le Département de la Haute-Savoie gère plusieurs sites naturels dans le cadre de la politique des Espace Naturel Sensible (ENS) dont un ensemble important de propriétés sur les communes de la Balme de Thuy, Filliere et Glières-Val de Borne, sur le Plateau des Glières. Ce domaine de 450 ha, propriété du Département, est constitué essentiellement de prairies agricoles, de zones humides et de forêts. Le Département de la Haute-Savoie a également en charge la gestion des bâtiments dont il est propriétaire (Mémoire du Maquis, Maison du Plateau, Auberge départementale, notamment.).

Ce site, qui accueille de nombreux touristes nécessite donc d'être entretenu (entretien des sentiers, protection de zones humides, mise en valeur des bâtiments et monuments, entretien d'espaces verts, travaux divers...).

Il est proposé de recruter un prestataire commun pour l'entretien du Plateau des Glières et de recourir à une entreprise d'insertion sur la période 2024-2027 (4 ans). Pour ce faire, un groupement de commandes est proposé entre le Département de la Haute-Savoie et le Syndicat Mixte des Glières.

La quantité d'heures est comprise entre 1 200 et 1 900 heures par an pour les 2 collectivités. Sur la période 2024-2027, les travaux d'entretien pour les 2 collectivités s'élèvent à environ 60 k €HT par an.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de groupement de commandes pour l'entretien du Plateau des Glières.

APPROUVE sa désignation en tant que coordinateur du groupement de commandes.

AUTORISE M. Le Président à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières

François EXCOFFIER



- 8 FEV. 2024

Rendu exécutoire après

Transmission au Représentant de l'Etat le :

et publication le :

- 8 FEV. 2024

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 8 FEV. 2024

ARRIVEE
5

SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 5 FEVRIER 2024

OBJET : Candidature du Syndicat Mixte des Glières au portage et à l'animation des sites FR8201704 et FR8212009 « Les Frettes – Massif des Glières »

Le lundi 5 février 2024, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à ANNECY, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

• Membres en exercice.....	12
• Présents au jour de la séance.....	8
• Ayant donné pouvoir.....	-
• Suffrages exprimés.....	8
- Voix Pour.....	8
- Voix Contre	
- Abstentions	

PRESENTS

Pierre BARRUCAND, Marie-Louise DONZEL-GONET, Bruno DUMEIGNIL, François EXCOFFIER, Christophe FOURNIER, Claude JACOB, Odile MAURIS, Jean-Charles MAXENTI

ABSENTS EXCUSES

Christian ANSELME, Marcel CATTANEO, David RATSIMBA, Stéphane VALLI

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 8 FEV. 2024

ARRIVEE
5

M. Le Président indique que depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est devenue la nouvelle Autorité administrative des sites Natura 2000 régionaux, selon la loi 3DS du 21 février 2022 et son décret d'application n°2022-1757 du 30 novembre 2022.

Le Syndicat Mixte des Glières a souhaité rester chef de file dans le portage et l'animation du site « Les Frettes – Massif des Glières ». La Région Auvergne-Rhône-Alpes y a répondu favorablement.

Le Syndicat Mixte des Glières doit renouveler sa candidature en tant que structure porteuse en amont d'un prochain comité de pilotage organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce comité de pilotage désignera la structure porteuse pour les trois prochaines années.

Le Comité Syndical, Après en avoir délibéré,

RENOUVELE sa candidature pour le portage et l'animation des sites FR8201704 et FR8212009 « Les Frettes - massif des Glières »

AUTORISE le Président à solliciter les crédits correspondants à l'animation des sites FR8201704 et FR8212009 « Les Frettes - massif des Glières », dans le cas où le Syndicat Mixte des Glières serait élu structure porteuse (avec crédit FEADER et sans crédit Région)

AUTORISE le Président à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières
François EXCOFFIER



Rendu exécutoire après
transmission au Représentant de l'Etat le : - 8 FEV. 2024
et publication le : - 8 FEV. 2024

Préfecture de la Haute-Savoie
SCCD / Pôle accueil courrier

- 8 FEV. 2024

ARRIVEE

5

SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 5 FEVRIER 2024

OBJET : Convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès du Syndicat Mixte des Glières

• Membres en exercice.....	12
• Présents au jour de la séance.....	8
• Ayant donné pouvoir.....	-
• Suffrages exprimés.....	8
- Voix Pour.....	8
- Voix Contre	
- Abstentions	

PRESENTS

Pierre BARRUCAND, Marie-Louise DONZEL-GONET, Bruno DUMEIGNIL, François EXCOFFIER, Christophe FOURNIER, Claude JACOB, Odile MAURIS, Jean-Charles MAXENTI

ABSENTS EXCUSES

Christian ANSELME, Marcel CATTANEO, David RATSIMBA, Stéphane VALLI

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 8 FEV. 2024

ARRIVEE
5

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 61 et 63,

VU la loi n° 2007-148 du 02 février 2007 et notamment les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités et aux établissements publics locaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-2701 du 12 octobre 2010 portant création du Syndicat Mixte des Glières.

VU l'arrêté préfectoral n° 2013302-0008 du 29 octobre 2013 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes Faucigny Glières.

VU l'arrêté préfectoral n° 2014007-0002 en date du 14 janvier 2014 approuvant l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Glières à la Communauté de Communes Faucigny Glières ainsi que la modification des statuts du Syndicat Mixte.

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCRL/BCLB-2016-0074 du 10 octobre 2016 prorogeant le Syndicat Mixte des Glières pour un an à compter du 12 octobre 2016.

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCRL/BCLB-2017-0095 du 1^{er} décembre 2017 prorogeant le Syndicat Mixte des Glières pour six ans à compter du 12 octobre 2017.

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0017 du 20 mars 2019 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes au Syndicat Mixte des Glières ainsi que les modifications des statuts du Syndicat Mixte des Glières.

Considérant que conformément au décret susvisé le Département peut mettre à disposition des moyens en ressources humaines auprès du Syndicat Mixte des Glières.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président indique que le Syndicat Mixte des Glières a été créé pour mieux accueillir les publics fréquentant le Plateau des Glières.

Afin de faciliter les actions du Syndicat Mixte des Glières, le Département met à disposition des moyens en ressources humaines.

Une convention est établie afin de définir les conditions de gestion et de travail des agents mis à disposition ainsi que les modalités de remboursement des rémunérations et charges du Technicien des Glières (1ETP) et de 5% du temps de travail de la Directrice Tourisme et Sports (management administratif du technicien) : agents du Département mis à disposition du Syndicat Mixte des Glières.

Il est proposé au Comité Syndical d'acter la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel auprès du Syndicat Mixte des Glières. Cette convention couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et sera renouvelable tacitement, chaque année, pour une période de 3 ans maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2026

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,**

ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition de personnel du Département auprès du Syndicat Mixte des Glières pour un montant estimatif de 55 000 euros.

AUTORISE M. le Président à signer la convention ci-annexée et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières
François EXCOFFIER



Rendu exécutoire après
transmission au Représentant de l'Etat le :
et publication le : - 8 FEV. 2024

- 8 FEV. 2024

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 8 FEV. 2024

ARRIVEE
5

SYNDICAT MIXTE DES GLIERES

REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 5 FEVRIER 2024

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ACCUEIL DU CRITERIUM DU DAUPHINE 2024

Le lundi 5 février 2024, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à ANNECY, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

• Membres en exercice.....	12
• Présents au jour de la séance.....	8
• Ayant donné pouvoir.....	-
• Suffrages exprimés.....	8
- Voix Pour.....	8
- Voix Contre	
- Abstentions	

PRESENTS

Pierre BARRUCAND, Marie-Louise DONZEL-GONET, Bruno DUMEIGNIL, François EXCOFFIER, Christophe FOURNIER, Claude JACOB, Odile MAURIS, Jean-Charles MAXENTI

ABSENTS EXCUSES

Christian ANSELME, Marcel CATTANEO, David RATSIMBA, Stéphane VALLI

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 8 FEV. 2024

ARRIVEE
5

L'article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Comité Syndical de déléguer au Président une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Ces délégations permettent d'assurer une simplification et une accélération de la gestion des affaires syndicales. Le Président rendra compte des attributions exercées à ce titre auprès du Comité Syndical.

Dans ce cadre, il est proposé de donner délégation à M. le Président du Syndicat Mixte des Glières pour signer la convention relative à l'accueil du Critérium du Dauphiné 2024 qui se déroulera du 2 au 9 juin 2024 et dont l'arrivée finale aura lieu au Plateau des Glières le 9 juin 2024.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,**

DONNE délégation à M. le Président du Syndicat Mixte des Glières, pour signer la convention d'accueil du Critérium du Dauphiné 2024.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières
François EXCOFFIER



*Rendu exécutoire après
transmission au Représentant de l'Etat le :
et publication le :*

- 8 FEV. 2024

- 8 FEV. 2024

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

- 8 FEV. 2024

ARRIVEE
5